Déclaration d'Atos

Paris, le 17 avril 2014

En réaction aux récentes rumeurs parues dans la presse, Atos confirme avoir entretenu depuis plusieurs mois des discussions amicales avec Steria, y compris avec le Président du Conseil de Surveillance et le Gérant Exécutif de la société. Ces discussions ont démontré, d'une part, l'excellente pertinence sur le plan industriel d'un rapprochement entre les deux sociétés, d'autre part, le caractère hautement attractif d'une telle opération pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe Steria, en particulier son management et ses collaborateurs, et enfin, un important potentiel de création de valeur pour les actionnaires des deux sociétés.

Dans le cadre de cette démarche amicale, Atos a envoyé une offre au Président de Steria, le 4 avril 2014, accompagnée d'une lettre offrant à Steria la possibilité de répondre à Atos jusqu'au 7 avril 2014, afin de déclencher l'émission d'une offre ferme signée à 22 euros, en numéraire, par action Steria. Cette offre amicale était parfaitement conforme aux règles de discipline financière d'Atos et était, compte tenu des synergies identifiées, fortement relutive pour ses actionnaires. Dans son offre, Atos apportait une attention toute particulière au « capital humain » de Steria, son management, ses collaborateurs et actionnaires salariés, l'un des atouts essentiel de la société.

Le 7 avril 2014, le Président du Conseil de Surveillance de Steria a répondu à la lettre d'Atos indiquant que le Conseil de Steria « n'était pas en mesure d'examiner (son) offre ». Atos a ensuite pris connaissance du projet de fusion annoncé entre Steria et Sopra.

Depuis lors, reconnaissant la volonté de Steria de poursuivre son projet de fusion avec Sopra, Atos a indiqué à Steria par courrier que si la société souhaitait ré-initier le projet de rejoindre le Groupe Atos, le Conseil d'Administration d'Atos était prêt à maintenir les termes de son offre amicale, à 22 euros par action Steria en numéraire, et ce, jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Sopra le 27 mai 2014.

Cette approche amicale et notamment le maintien de cette offre à la main de Stéria pendant les six prochaines semaines à 22 euros, a été approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration d'Atos. L'autorité de régulation française, l'AMF, a été tenue informée de toutes ces étapes.